

Brive, le 17/11/2017

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Corrèze,

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs,

s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

Service

Division des ressources humaines
départementales

Dossier suivi par
Maryse Helleboid
Maryline Ischard

Téléphone
05 87 01 20 57
05 87 01 20 56

Mél
maryse.helleboid@ac-limoges.fr
maryline.ischard@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr/dsden19/>

DSDEN
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cédex

Objet : Rendez-vous de carrière des personnels enseignants du 1^{er} degré,

Le rendez-vous de carrière s'inscrit dans le cadre du PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération). La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 met l'accent sur l'accompagnement individuel et collectif.

A la rentrée 2017, **trois rendez-vous de carrière sont instaurés** pour apprécier la valeur professionnelle des agents remplissant les conditions spécifiques d'ancienneté dans les échelons suivants :

- 6e échelon et 8e échelons de la classe normale,
- 9e échelon de la classe normale.

Trente pour cent des agents concernés pourront bénéficier d'un avancement accéléré sur la durée de l'échelon 6 et de l'échelon 8. Pour les agents au 9^{ème} échelon, le rendez-vous carrière pourra conduire à un passage plus précoce à la hors-classe.

Les rendez-vous de carrière se dérouleront entre novembre 2017 et avril 2018 et concernent les avancements 2018-2019 *.

La liste des éligibles a été établie par le service des ressources humaines et les agents concernés ont été destinataires d'un message d'information sur leur boîte de messagerie professionnelle en ac-limoges.fr et sur I-PROF le 26 septembre 2017.

Ce message comporte un lien vers le site ministériel qui présente toute l'information utile aux agents concernés et aux évaluateurs : mode d'emploi du rendez-vous de carrière, calendrier, document de référence et guide détaillé.

Dans le cas général, le rendez-vous de carrière pour les personnels enseignants du 1^{er} degré se compose d'une inspection en classe et d'un entretien avec l'inspecteur.

Je vous invite à prendre connaissance de l'information en ligne sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Enfin, je vous informe que l'ensemble du processus de rendez-vous de carrière est géré par l'intermédiaire d'un logiciel spécifique SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation).

* Concernant les avancements et promotions 2017-2018, ils seront mis en œuvre dès réception des notes de service ministérielles.



Daniel PASSAT